BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALI

SERVICES CENTRAUX

Secrétariat Général

Unité de Gestion des Reformes des Institutions Financières de la CEMAC

736 avenue Monseigneur Vogt,
Boîte Postale 1917
Yaoundé – République du Cameroun
Tél. : (237) 222 23 40 30
Fax : (237) 222 23 33 29

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES INSTITUTIONS FINANCIERES REGIONALES DE LA CEMAC

PAMFUAC (P-Z1-H00-070) /PASFIC (P-Z1-H00-029)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

N°001/BEAC/SG/UGRIF/PAMFUAC/2026 du 17 mars 2026

Sélection et financement des sociétés pouvant bénéficier de la prise en charge des frais d'introduction en bourse

*Secteur : **Financier***

1. La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a reçu un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) sur les ressources du Fonds d'Aide au secteur Privé Africain (FAPA), afin de couvrir le coût du Projet d'appui au marché financier unifié d'Afrique Centrale (PAMFUAC), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce Don, pour financer des demandes d'introduction en bourse de quatre (4) sociétés ceci dans le but de développer des marchés de capitaux de l'Afrique Centrale.

2. Logé à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), le projet PAMFUAC dans sa composante 2 « Appui à la Bourse », promeut un mécanisme incitatif pour les entreprises susceptibles de faire leur introduction en bourse. Ainsi, le projet prévoit la prise en charge des frais d'introduction en Bourse pour les sociétés éligibles concernées. A cet effet, une enveloppe de 223 780 dollars américains (soit environ 142 925 000 FCFA en janvier 2025) a été provisionnée sur financement du Don du Fonds d'Aide au secteur Privé Africain (FAPA) », pour encourager les entreprises à se faire coter à la BVMAC.

3. La langue de travail est **le français**.

4. Les dépenses éligibles au financement sont circonscrites, cumulatives et dans la limite de l'enveloppe disponible par dossier. Ces dépenses concernent les rubriques de charges ci-après.
 - ✓ La commission de visa de la COSUMAF ;
 - ✓ la commission d'introduction en Bourse de la BVMAC ;
 - ✓ les frais du Conseil Juridique ayant signé le Document d'Information ;

- ✓ les frais du Commissaire aux Comptes ayant certifié les comptes présentés dans le Document d'Information.

Des validations réglementaires et contrôles fiduciaires se tiendront à certaines étapes durant le processus.

NB : La conduite d'une opération d'introduction en Bourse à la BVMAC ne donne pas automatiquement droit au financement ci-avant, qui n'est pas rétroactif. En conséquence, aucune société cotée avant l'entrée en vigueur du don ne pourra bénéficier de ce mécanisme incitatif.

5. Toute entreprise souhaitant s'engager dans un processus devant aboutir à une IPO au terme d'une opération d'appel public à l'épargne est encouragée à postuler. En répondant à l'appel à candidature, l'entreprise s'engage par écrit à soumettre une demande de financement dans le cadre du « Don du Fonds d'Aide au secteur Privé Africain (FAPA) » présenté plus haut.

6. Les entreprises souhaitant bénéficier de cette dotation devront répondre à l'appel à candidatures. En parallèle, un responsable autorisé de ladite entreprise devra aussi adresser une correspondance au Président de la COSUMAF et au Directeur Général de la BVMAC pour l'informer du processus d'IPO engagé et lui signifier l'intention de la société de bénéficier du financement du projet en copiant le Coordonnateur de l'UGRIF.

7. L'**Unité de Gestion des Réformes des Institutions Financières de la CEMAC (UGRIF)** Organisme d'Exécution du projet, invite les sociétés à présenter leur candidature en vue de fournir et de bénéficier de la prise en charge des frais d'introduction en bourse. Les structures intéressées doivent produire les documents suivants :

 - ✓ lettre de demande de financement indiquant l'utilisation qui sera faite de la dotation à l'attention du Coordonnateur de l'UGRIF ;
 - ✓ la décision des organes sociaux de recourir à l'APE (Appel Public à l'Epargne).
 - ✓ engagement à faire coter les titres à la BVMAC ;
 - ✓ fiche signalétique de l'entreprise ;
 - ✓ jeu complet des états financiers sur les trois dernières années d'activité, certifiés par un Commissaire aux comptes (Expert-comptable agréé dans un Etat de la CEMAC) ; présentés suivant l'Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière dans l'espace OHADA (Bilan, Compte de résultat, tableau des flux de trésorerie, notes annexes) ;

 NB : pour les entités n'ayant pas encore clos trois (03) exercices comptables à la date de dépôt de leur candidature, les états financiers arrêtés et certifiés des exercices effectivement clos devront être produits, accompagnés des pièces justificatives attestant de la date de démarrage de l'activité, de la durée réelle d'exploitation et du nombre d'exercices comptables clos.(RCCM, Statuts de la société, PV de l'AG constitutive, Rapports annuels, rapports d'activités, *un business certifié par un*

commissaire au compte agréé COSUMAF uniquement pour les PME en cours de création);

- ✓ document présentant la gouvernance de l'entreprise (dossier administratif fiscal) ;
- ✓ un document présentant la politique RSE de l'entreprise **(maximum 10 pages** incluant à titre indicatif la vision, la gouvernance, les engagements environnementaux, sociaux et gouvernance), le plans d'action, les indicateurs et le système de suivi**).**
- ✓ L'entreprise doit présenter dans le document sont intégration volontaire au volet social, environnemental, éthique et gouvernance dans ses activités commerciales, ses relations avec les parties prenantes dans son secteur d'activité.

- ✓ relevé d'identité bancaire ;
- ✓ alignement avec les priorités stratégiques de la BAD **(maximum 5 pages).** Le soumissionnaire devra rédigé son document en se référant au 4 points cardinaux suivants :

1. **Accès amélioré au capital – Mobiliser les ressources financières de l'Afrique**
 Faire de la mobilisation et du déblocage de capitaux à grande échelle une condition pour la souveraineté économique du continent, en stimulant les financements internes, les marchés de capitaux africains, les fonds souverains, les investissements institutionnels et les instruments innovants pour combler les besoins d'investissement structurel.

2. **Réformer et consolider les systèmes et institutions financières africains**
 Renforcer l'architecture financière du continent, harmoniser les cadres réglementaires, réduire la fragmentation du secteur, améliorer la gouvernance et accroître la capacité d'influence des institutions financières africaines sur la scène mondiale.

3. **Exploiter la transformation démographique pour le développement économique**
 Faire du dividende démographique africain un moteur de croissance inclusive par le développement des compétences, la création d'emplois, la productivité et l'intégration des jeunes et des femmes dans l'économie formelle.

4. **Construire des infrastructures résilientes face au climat et générant une forte valeur ajoutée**
 Prioriser des investissements dans des infrastructures durables, climato-résilientes et intégrées — incluant l'énergie, les transports, le numérique et l'industrialisation locale — pour soutenir la transformation structurelle des économies africaines

- ✓ Rapport décrivant l'impact sur le développement de ladite Société et son engagement pendant la durée du Projet.

Des documents additionnels seront demandés à différentes étapes du processus incluant (Projet de Document d'Information COSUMAF, Contrat /Mandat avec les arrangeurs)

8. Les intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 09 heures à 14 heures (heures locales), du lundi au vendredi.

9. Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées par courriel ou déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard **le 30 avril 2026 à 15h 30 mn (heure locale).**

10. Les manifestations d'intérêt déposées, doivent obligatoirement porter la mention

« Avis à Manifestation d'Intérêt N°01/BEAC/SG/UGRIF/PAMFUAC/2026 pour la sélection et le financement des sociétés pouvant bénéficier de la prise en charge des frais d'introduction en bourse »

11. Adresse de contact et de dépôt des Manifestations d'Intérêt :

BEAC SERVICES CENTRAUX- Bureau d'Ordre
A l'attention de la Coordonnatrice de l'UGRIF
736, Avenue Monseigneur Vogt,
Boîte Postale 1917 Yaoundé – République du Cameroun
Tél. (+237) 222 23 40 30
Fax : (+237) 222 23 33 29
Adresse électronique : UGRIF@beac.int

La Coordonnatrice du Projet,